

Épitaphe pour un Arbre de la Liberté

Au printemps 1964, L'arbre de la Liberté - un marronnier majestueux - qui trônait fièrement au milieu du village de Jonquières depuis 175 ans, est abattu. Le capitaine **Boré**, un militaire en retraite, époux de Thérèse Billot, est de passage, il va témoigner de cet instant.

Il écrit le poème suivant dont le manuscrit est resté encadré à la mairie :

Le vieux marronnier

Élancé, gros et touffu
J'étais l'arbre des ancêtres
Je n'existe plus !
Sort de tous les êtres.

Je n'étais pas né d'hier !
Je fus l'emblème de l'espérance
Mon pays natal Jonquières
Beau village de France !

J'étais plus que centenaire
J'ai connu, royauté, empire, république
Je fus abattu un jour impair
Pour dégager la voie publique !

Je fus la joie des enfants !
Ils jouaient avec mes marrons,
Au printemps j'étais tout blanc
Sous mon feuillage il faisait bon.

Les amoureux très discrets
Se donnaient rendez-vous
J'entendais leurs secrets
J'en fus heureux, j'avoue !

Au printemps 1964
Je fus condamné à mort !
Abattu, scié, découpé en quatre
Voilà comment finit mon sort !

Pendant mon exécution
Un passant curieux était là !
Il venait de voir dans mon tronc
Un souvenir de mon éclat !

Par lui je suis en médaillon
Ici dans cette maison commune
Et posé pour les générations
Cela sans nulle rancune !



Médaillon : Tranche du marronnier



Vue de l'arbre en 1910 (PPHJ)

Joseph Boré a eu aussi l'idée de conserver une tranche issue du tronc du marronnier (Cf. le médaillon). Sa circonférence est de 1 m 65. On y voit les anneaux ou cernes clairs et sombres disposés à partir du cœur. Chaque double cerne correspond à un an de la vie de l'arbre. Le cœur n'est pas au centre, signe que l'arbre a poussé plus vite d'un côté que de l'autre au gré des saisons et de l'environnement.

Contexte historique

L'arbre de la liberté est à l'époque de la Révolution, l'un des symboles de la liberté fraîchement acquise. Planté, en général à l'endroit le plus fréquenté, le plus apparent du village, ce végétal devait grandir avec les institutions nouvelles. À partir de l'an II (1793-1794) et sous le Directoire, il deviendra un monument national sacré et très protégé. Chaque commune est tenue d'élever sous son feuillage un autel de la Patrie, lieu des cérémonies civiques. La convention nationale décrète, le 3 pluviôse, an II (22 janvier 1794), que « dans toutes les communes de la république française où l'arbre de la liberté aurait péri, il en sera planté un d'ici au premier germinal; elle confie cette plantation et son entretien aux soins des bons citoyens, afin que dans chaque commune, l'arbre de la liberté fleurisse sous l'égide de la constitution française. »

Jonquières n'échappe pas à ces recommandations que l'on retrouve dans :

« L'Essai historique et patriotique sur les arbres de la Liberté » publié par l'abbé Grégoire (1750-1831), figure emblématique de la Révolution française, rallié au Tiers État et député à la Convention nationale. Personne mieux que lui ne peut en énoncer les principes : « L'arbre destiné à devenir l'emblème de la liberté doit être en quelque sorte fier et majestueux comme elle. Il faut donc : (1) Qu'il soit assez robuste pour supporter les plus grands froids, sans quoi un hiver rigoureux pourrait le faire disparaître du sol de la république, comme il est arrivé à tous les noyers de France en 1709. (2) Il doit être choisi parmi les arbres de première grandeur, et qui s'élèvent de 80 à 130 pieds (25,92 m à 42,12 m) ; car la force et la grandeur d'un arbre inspirent un sentiment de respect qui se lie naturellement à l'objet dont il est le symbole. (3) Sa circonférence doit occuper une certaine étendue de terrain : ce qui, ajoutant au sentiment qu'aura fait naître la considération de sa force, le rendra plus capable de remuer les sens et de parler fortement à l'âme. (4) L'ampleur de son ombrage doit être telle que les citoyens trouvent un abri contre les pluies et les chaleurs sous ses rameaux hospitaliers. (5) Il doit être d'une longue vie et, s'il ne peut être éternel, il sera choisi parmi les végétaux dont la durée se prolonge pendant des siècles. (6)

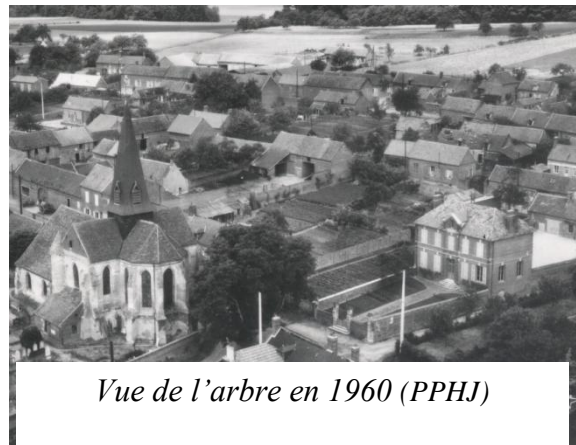
Il faut enfin qu'il puisse croître isolément dans toutes les contrées de la République. »

Fin d'un géant

En 1964, le marronnier devenait quelque peu encombrant, sa large ramure tutoyait l'abside de l'église d'un côté et la toiture de la maison de Victor Carlu de l'autre, ses racines soulevaient le revêtement de la chaussée. La municipalité prit la décision de l'abattre. Les établissements Catimel feront le nécessaire... Quel âge avait-il réellement ? Seule une méthode scientifique, permettrait de préciser son âge.

Néanmoins, son histoire reste un précieux hommage, au patrimoine de Jonquières.

Ces données historiques sont une compilation des recherches bibliographiques (Archives communales, Archives départementales de l'Oise, Bnf/Gallica) entreprises à partir de 2010 par une équipe locale de bénévoles (Petit patrimoine historique de Jonquières).



Vue de l'arbre en 1960 (PPHJ)